



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 29 février 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre ayant dans ses attributions les médias et la communication et à Monsieur le Ministre des Sports.

Dans une interview avec le magazine luxembourgeois « Mental », Monsieur le Ministre des Sports, Georges Mischo a affirmé qu'il regrette qu'il n'y ait pas un deuxième magazine comparable « car si vous regardez les pages sportives de Tageblatt, du Wort ou dans Le Quotidien : c'est de plus en plus superficiel et lapidaire » (citation de Monsieur le Ministre Mischo dans le magazine sportif « Mental »).

Ces affirmations sont ressenties par les médias visés comme diffamatoires, comme dénigrement, d'autant plus que ces médias consacrent en moyenne 15 pages par jour à l'actualité sportive.

- Comme Monsieur le Ministre conteste avoir utilisé ces mots et que l'interview a quand même été publié sur le site du Gouvernement en date du 2 février 2024, nous aimerions savoir s'il a donné son feu vert à l'interview avant la publication ?
- De Monsieur le Premier Ministre ayant dans ses attributions les médias et la communication nous aimerions savoir quelle est sa position devant un tel jugement négatif de la part du Ministre des Sports sur la qualité des rubriques sportives d'une grande partie des médias luxembourgeois et indirectement du travail des journalistes concernés ?
- Étant donné que la presse écrite et donc une grande partie de la presse sportive se voit confrontée de plus en plus à des contraintes financières, le Gouvernement envisage-t-il des aides supplémentaires pour que les médias visés puissent « approfondir et compléter » encore davantage leurs rubriques sportives ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Georges Engel
Député